

Montréal,

15 novembre 2018

M. Michel Séguin,
Président,
Consultation publique sur le nouveau parc nature dans la cour Turcot

Objet : Opinion écrite de l'association Les amis du parc Angrignon

Bonjour,

C'est avec plaisir que l'association *Les amis du parc Angrignon* vous fait parvenir ses commentaires sur le projet de la création d'un parc nature dans la cour Turcot.

L'association *Les amis du parc Angrignon* a été fondée en mai 2012 pour donner suite à la volonté de plusieurs citoyens de faire valoir leurs préoccupations au sujet du parc Angrignon. Ce parc est un espace vert significatif situé aux limites de trois arrondissements dans le sud-ouest de l'île de Montréal.

Notre mémoire est composé diverses sections.

Section 1- Création de liens nord/sud

Section 2- Secteur du parc nature Turcot à proximité de la rue Notre-Dame

Section 3- Schéma d'aménagement et de développement du secteur situé entre le projet de parc nature Turcot et le parc Angrignon

Section 4 - Falaise Saint-Jacques – Statut du parc

Section 5 - Schéma d'aménagement et de développement du secteur situé entre la Falaise et la rue Saint-Jacques

Annexes

Section 1- Création de liens nord/sud

Aucun axe nord/sud n'existe entre le parc Angrignon et le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Les accès existants (avenue Saint-Pierre) et l'axe actuel Angrignon-Pullman et boul. Sainte-Anne-de-Bellevue - Saint-Jacques - Cavendish sont inaccessibles aux citoyens qui utilisent le transport actif.

Tracé proposé par le MTQ

En 2009, le Ministère des Transports a proposé un accès via l'axe du boulevard Angrignon- Saint-Jacques- Sainte-Anne-de-Bellevue - Cavendish. Ce parcours améliore un peu la connectivité entre Notre-Dame-de-Grâce et le canal Lachine, mais le trajet offert est notable pour sa pauvreté paysagère et le peu de tranquillité offert aux personnes qui l'empruntent. En effet, le

tracé de la piste cyclable est fait en fonction des structures autoroutières et longe sur presque son entièreté des boulevards de fort débit et l'autoroute 20. De plus, la connectivité au sud du canal Lachine pour rejoindre le parc Angrignon n'a pas été prévue dans le projet actuel. Les seuls liens cyclables qui traversent le canal sont la passerelle dans le prolongement de la rue Senkus et la passerelle près de la grue Montréal Coke située à 200 m au sud de la rue Irwin.

Tracé proposé en 2018

a) Tronçon nord

Le tracé proposé en 2018 entre la rue Saint-Jacques et la rue Notre-Dame est une grande amélioration. Le tronçon entre la rue Saint-Jacques et le bas de la falaise respecte le principe d'un parcours de transport actif à l'échelle humaine. Nous suggérons que lien nord/sud se prolonge via un passage à niveau pour piétons et cyclistes à l'intersection du chemin de fer du CP et de la rue Benny.

b) Tronçon entre le bas de la falaise Turcot et la rue Notre-Dame

Le dépliant de la consultation publique montre une passerelle de transport actif. Son implantation semble satisfaisante.

Dans les documents de l'OCPM, nous avons observé des exemples de passerelles avec beaucoup de sinuosités dans le plan horizontal. Nous considérons que ce type d'aménagement est incompatible avec une passerelle utilisée par des cyclistes et des piétons. L'espace pour les piétons (trottoir) doit être clairement différencié de la piste cyclable.

Usage de la passerelle durant l'hiver

Nous recommandons que l'aménagement de la passerelle puisse permettre aux skieurs de fond de circuler sur le tablier de la passerelle lors de la période la plus enneigée de l'hiver et lors d'événements de ski de fond.

Nous vous informons que la présence de bacs et de bordures sur le tablier ne sont pas compatibles avec une dameuse de ski de fond. Nous recommandons que les bacs de fleurs souhaités par plusieurs soient enlevés du tablier durant l'hiver. De plus, pour permettre un enneigement du tablier, nous souhaitons que la passerelle soit munie de parapets de béton comme la passerelle située au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Crawford.



opération d'épandage de neige propre risque d'augmenter le coût de la mise en opération d'une piste de ski de fond. La présence de débris provenant du site du dépôt à neige affectera l'achalandage de la piste de ski de fond dans ce tronçon.

Passerelle piétonnière près de la grue Montréal Coke

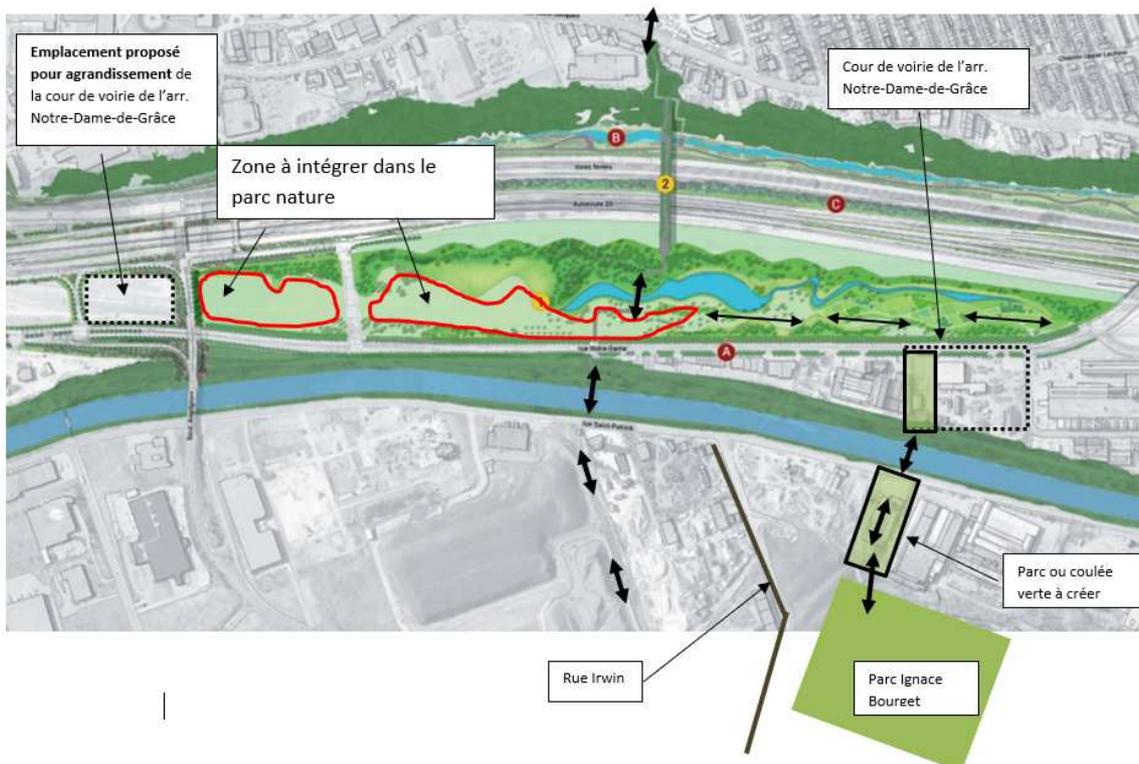
La passerelle existante située au-dessus du canal Lachine près de la grue pour transiter le charbon de l'usine de gazéification de Montréal Coke n'est pas d'une largeur adéquate pour recevoir une circulation piétonnière et cycliste. Un remplacement à court terme par une passerelle dont son tablier serait plus large devra être prévu par Parcs Canada.

Section 2- Secteur du parc nature Turcot à proximité de la rue Notre-Dame

Nous observons sur le dessin d'aménagement montré que le parc nature Turcot, une superficie montrée de couleur vert pâle. Cette superficie longe la rue Notre-Dame et nous l'avons identifié au croquis suivant.

Nous proposons que cette superficie ait une affectation d'usage compatible avec un parc nature. Des utilisations de cet espace pourraient être les suivantes :

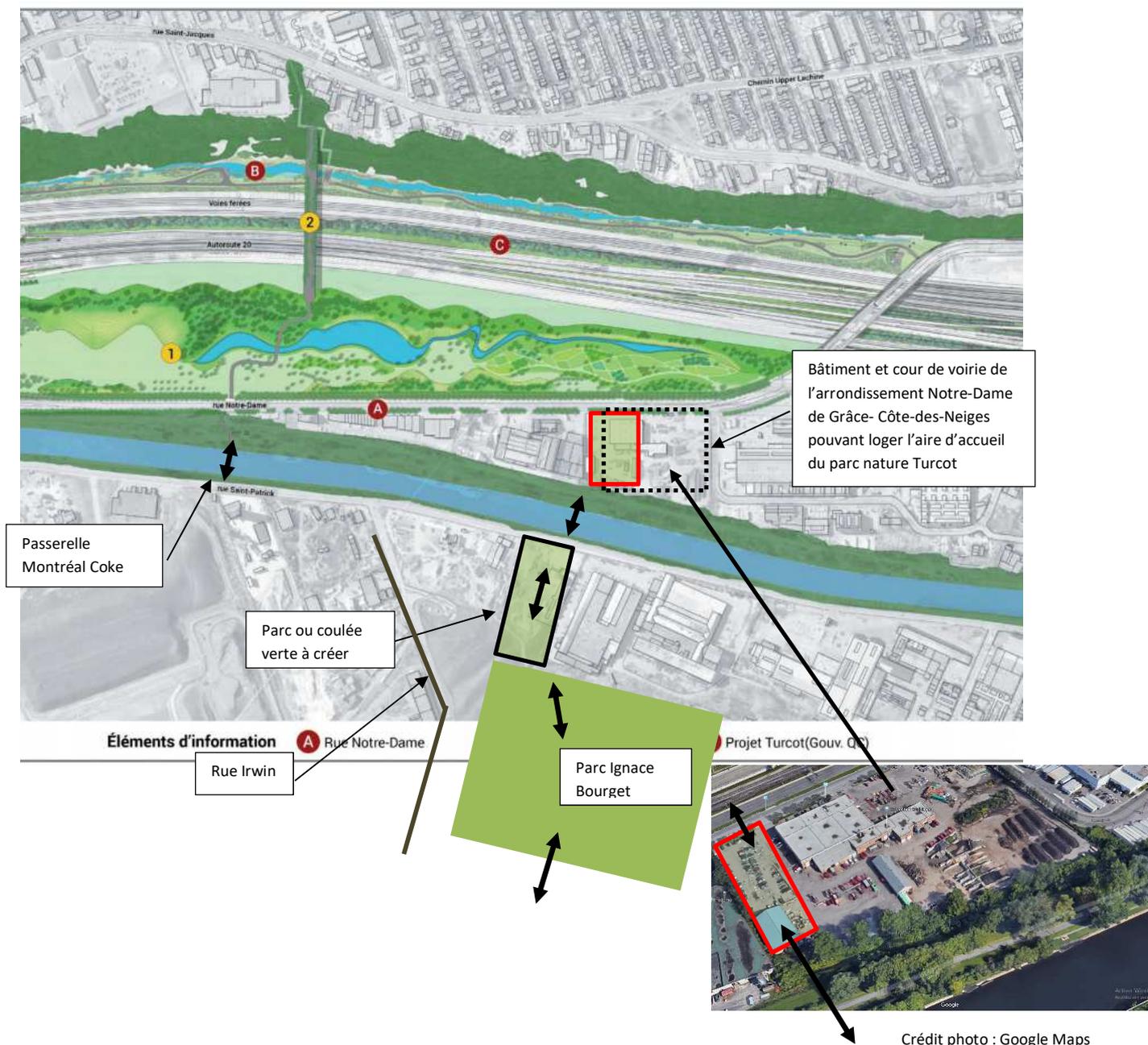
- Agriculture urbaine,
- vergers,
- jardins collectifs,
- aire de détente.



Aire d'accueil pour le parc nature Turcot

Le nouveau parc nature aura besoin d'une aire d'accueil avec un pavillon et un stationnement pour des véhicules des citoyens. Nous proposons qu'une partie des terrains de la cour de voirie de l'arrondissement Notre-Dame-de-Grâce et une partie de son bâtiment puisse recevoir les infrastructures d'accueil du parc nature Turcot. Pour les besoins en zone d'entreposage pour les services des travaux publics de l'arrondissement, nous croyons que l'utilisation d'autres superficies pourraient être envisagée par le service des travaux publics de l'arrondissement Notre-Dame de Grâce.

Nous proposons que la zone d'entreposage de la cour de voirie soit agrandie ailleurs dans une zone située à environ 1,7 km plus au sud de la cour actuelle. Ceci permettrait de créer un corridor vert continue entre le parc Ignace-Bourget et le parc nature de la cour Turcot.



Section 3- Commentaires sur le Schéma d'aménagement et de développement du secteur situé entre le projet de parc nature Turcot et le parc Angrignon

Le nouveau parc nature Turcot est aux limites de plusieurs arrondissements. Ce nouveau parc reliera le quartier Notre-Dame de Grace au Sud-Ouest de l'île de Montréal et le quartier Saint-Henri à l'arrondissement Lachine.

Le parc Angrignon est au cœur de trois arrondissements et est contigu à l'Institut Douglas. Le parc et l'Institut Douglas forment un ensemble d'espace vert et de forêts exceptionnel dans le Sud-Ouest de l'île de Montréal. Leur superficie combinée est environ la même que le parc du Mont-Royal.

La création d'une trame verte et bleue fait partie d'un objectif du *Schéma d'aménagement et de développement du territoire de l'agglomération*. L'association Les amis du parc Angrignon propose que des liens de qualité avec une biodiversité riche et significative puissent être mis en place pour assurer une connectivité entre la falaise St-Jacques, le parc Angrignon et le fleuve Saint-Laurent.



Les terrains entre le parc Angrignon et le canal Lachine sont présentement occupés par un secteur industriel, des sites de dépôt à neige et un pôle commercial important (Carrefour Angrignon et divers magasins de grande surface). Plusieurs secteurs seront appelés, dans le futur, à être urbanisés avec une mixité d'utilisation. Nous croyons que cette urbanisation devrait être faite à l'échelle humaine et que la composante de biodiversité et de corridors verts doit être prévue.

Nous croyons que de nouveaux corridors verts compatibles avec des usages hivernaux de plein air doivent être prévus dans l'aménagement du secteur entre le parc Angrignon et le parc nature Turcot. Ces corridors verts doivent être suffisamment larges pour permettre une utilisation en hiver par des skieurs, des marcheurs et des cyclistes hivernaux sans risque d'endommager le corridor vert (estival) pour la migration des espèces animales, végétales et aviaires.

Tel qu'indiqué lors de la consultation publique sur le schéma d'aménagement de l'agglomération en 2014, nous croyons que le parc Angrignon et les terrains de l'Institut Douglas doivent être identifiés comme faisant partie de la trame verte et bleue.

Section 4 – Falaise Saint-Jacques – Statut du parc

La Falaise Saint-Jacques est un éco-territoire classé avec la mention *protection prioritaire ou amélioration* selon la politique de la protection et de l'amélioration des habitats naturels de Montréal. L'escarpement et son boisé héberge plusieurs espèces d'oiseaux dont le *martinet ramoneur* et la *grive des bois*. Ces deux espèces sont considérées menacées selon le COSEPAC. Son boisé agit comme un poumon vert pour le quartier Notre-Dame de Grâce et le Sud-Ouest de l'île de Montréal.

Nous recommandons que l'escarpement doive recevoir un statut qui peut la protéger adéquatement. Nous souhaitons que l'escarpement fasse partie intégrante du parc nature Turcot.

Section 5- Schéma d'aménagement et de développement du secteur situé entre la Falaise et la rue Saint-Jacques

L'escarpement Saint-Jacques définit l'espace situé entre le canal Lachine et le plateau formé par le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Avec l'autoroute 20 situé en bas de l'escarpement, cette espace est une entrée de ville remarquable.

Le secteur situé de part et d'autre de la rue Saint-Jacques a été planifié de manière très désordonnée lors d'une période de développement de la ville que l'administration avait mis de côté la notion de transport actif. Ce secteur a le potentiel d'être transformé en un milieu avec une mixité d'utilisation et une bio-diversité plus grande. Nous souhaitons qu'une réelle

intégration du boisé de l'escarpement soit mise en place et que le boisé soit prolongé en divers endroits jusqu'au chemin de fer du Canadien Pacifique. Voir croquis en annexe.

Nous soulignons que l'implantation de nouveaux édifices dans ce secteur sera visible du parc nature Turcot. Nous recommandons que des mesures adéquates par le service d'urbanisme soient prises pour éviter la spoliation du paysage visible à partir du parc nature Turcot.

Nous recommandons aussi qu'une bande de terrain continue soit achetée par la Ville afin de créer un sentier transport actif placé à la crête de l'escarpement. De plus, ce sentier permettra à la Ville un meilleur entretien du boisé de l'escarpement et arrêtera définitivement l'arrêt de déversement sauvage de neige et de coupe d'arbres par les propriétaires riverains du boisé de l'escarpement. Cette négociation d'achat de terrains devra être faite avant tout changement de zonage (permettant la construction d'édifices en hauteur) et la bande de terrain achetée devra être suffisamment large pour avoir en hiver une piste cyclable, un sentier piétonnier et une piste de ski de fond. De plus, ces nouveaux édifices devront être placés en retrait de ce sentier.

Conclusions

Avec la création du parc nature de la cour Turcot, nous considérons que c'est un pas dans la bonne direction pour la mise en place d'une trame verte et bleue entre la falaise Saint-Jacques et le parc Angrignon.

Nous croyons que les décisions prises par la Ville de Montréal sur les terrains entre la falaise Saint-Jacques et le parc Angrignon influenceront la qualité de vie de ses citoyens du sud-ouest de l'île de Montréal pour les prochains 100 ans.

Nous croyons que la Ville de Montréal doit proposer un objectif beaucoup plus ambitieux pour la conservation d'espaces verts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des éco-territoires. Nous constatons qu'il y a d'innombrables petits espaces verts situés sur les terrains des institutions religieuses, des hôpitaux, des commissions scolaires, des paroisses qui subissent la pression de promoteurs pour y construire des édifices. Sans protection, ces espaces verts sont voués à leur disparition. Nous croyons que le ratio de territoire à être protégé dans l'agglomération de Montréal doit être du même niveau que celui indiqué dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté en avril 2011, soit environ 17 %.

Nous croyons que la Ville de Montréal doit prendre les mesures nécessaires pour créer de nouveaux espaces verts, protéger les espaces verts privés et les espaces verts institutionnels actuels en mettant en place les mesures de zonage requises. Il faut aussi prévoir l'acquisition de ces terrains pour assurer leur maintien comme espace vert pour les générations futures.

Par : ***Les amis du parc Angrignon***

Courriel : lesamisduparcangrignon@gmail.com

Les amis du 
parc Angrignon

Annexe ski de fond

Parcours touristique de ski de fond actuel en 2019



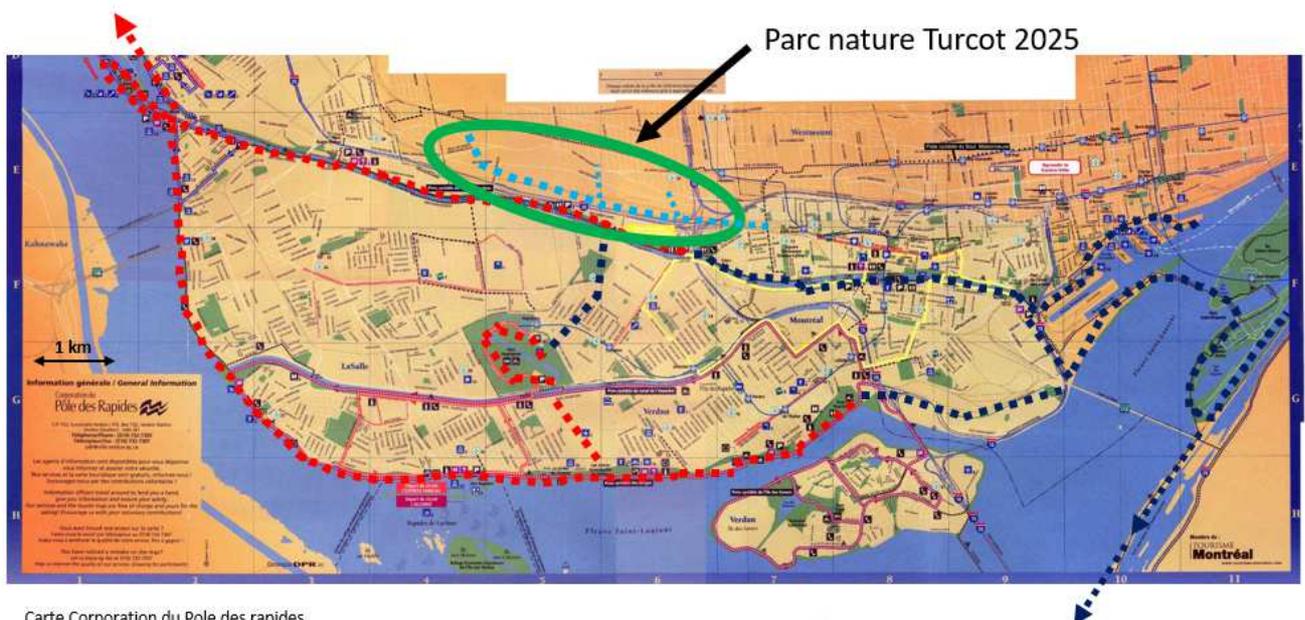
Carte Corporation du Pole des rapides



<http://www.skigrandsudouest.com/>

Tracé des pistes de ski de fond <http://www.skigrandsudouest.com/>

Parcours touristique de ski de fond - Proposition pour 2020



Carte Corporation du Pole des rapides

Notes

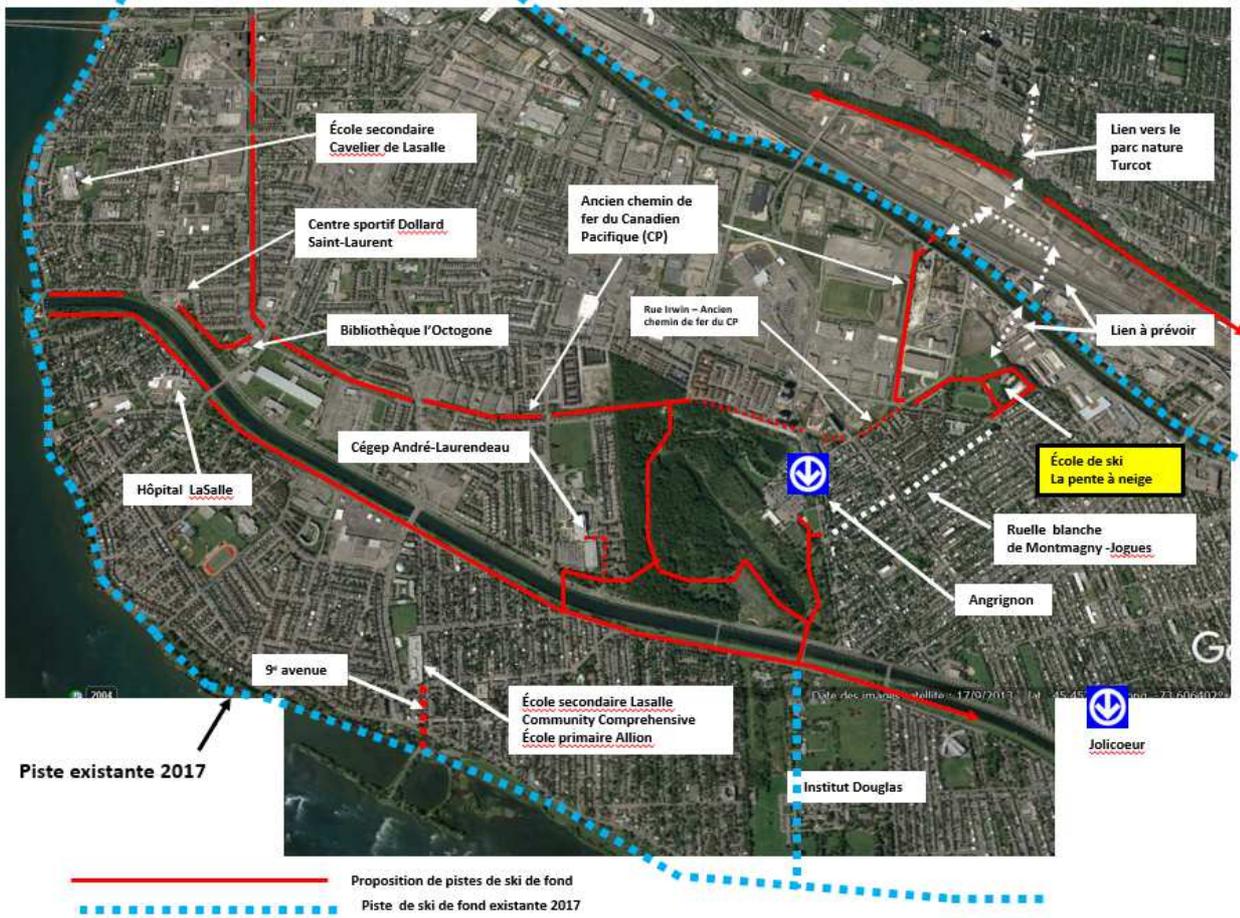
- ■ ■ ■ ■ Circuit actuel du réseau touristique de ski de fond du Grand Sud-Ouest
- ■ ■ ■ ■ Prolongement proposé du réseau touristique de ski de fond en 2020
- ■ ■ ■ ■ Parc Nature Turcot en 2025 (environ)

Tracé des pistes de ski de fond <http://www.skigrandsudouest.com/>



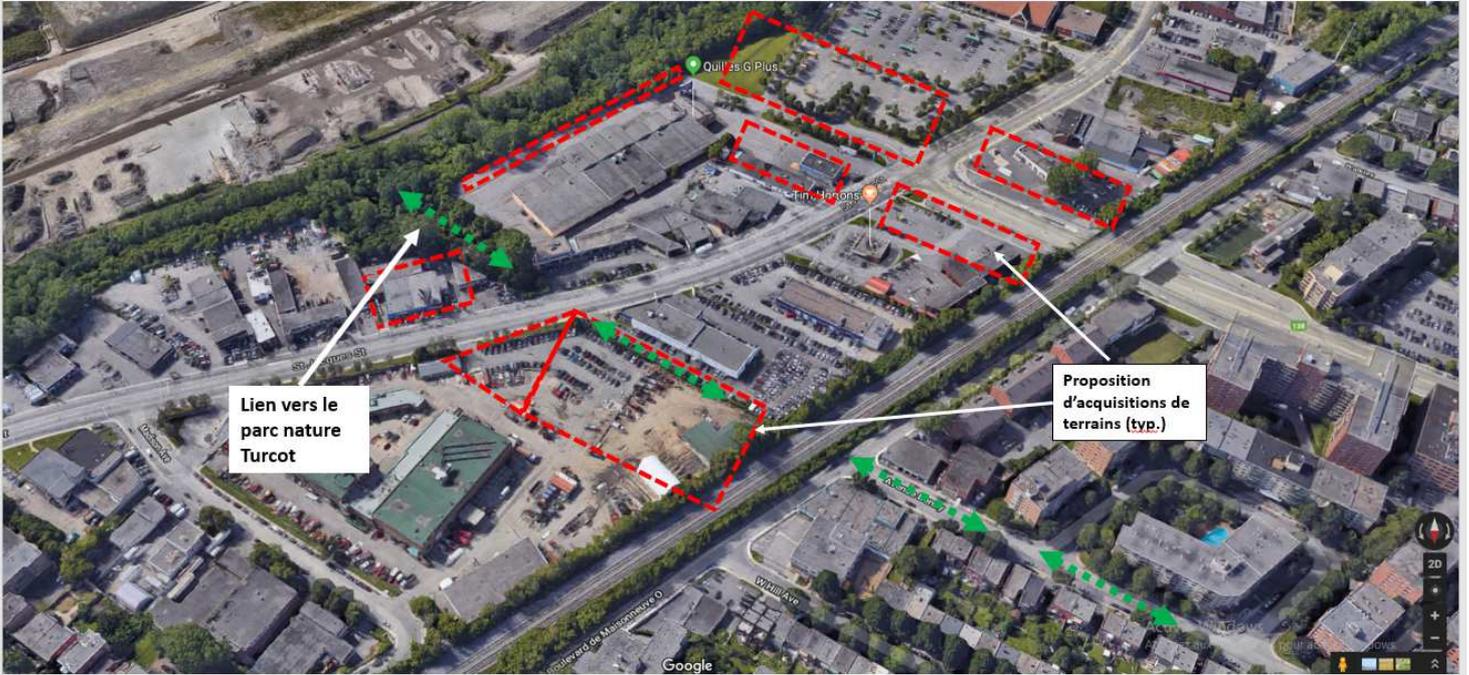
Annexe ski de fond

Parcours touristique de ski de fond - Détails

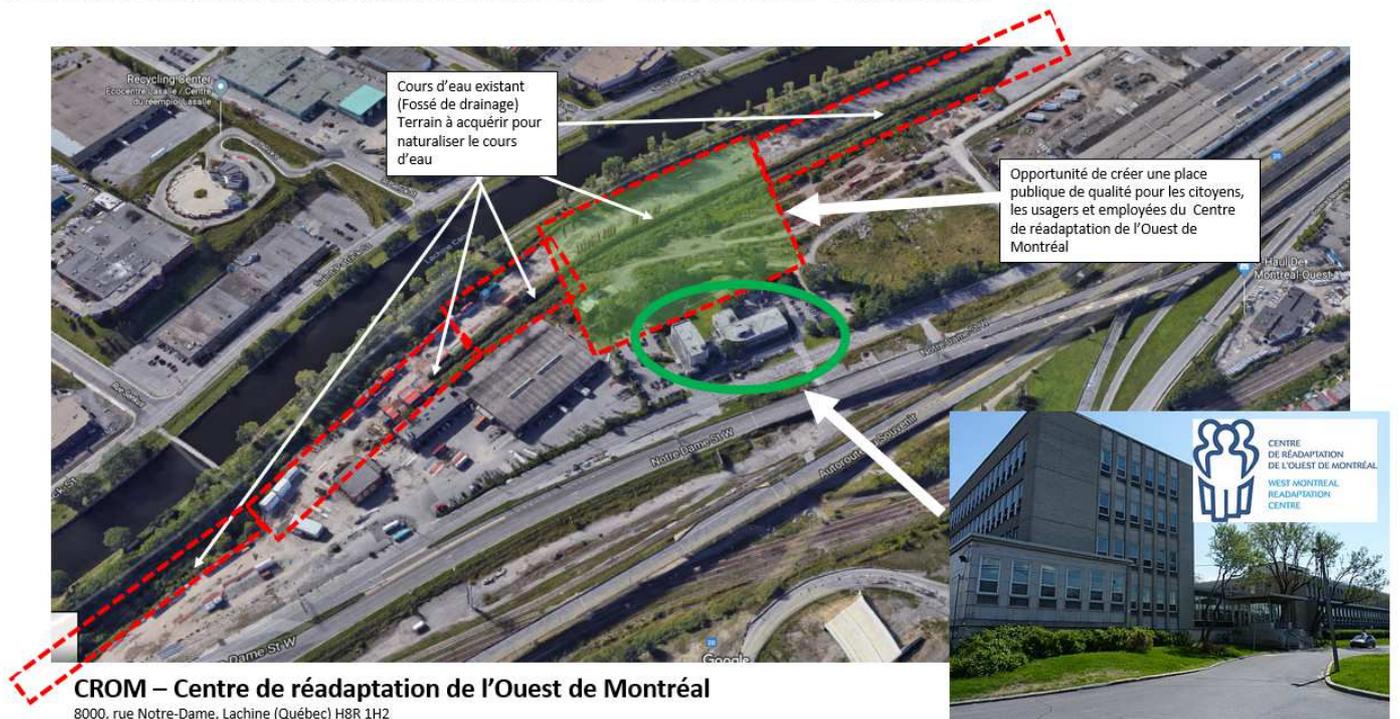


Annexe proposition d'acquisition de terrains

Proposition d'acquisitions de terrains – rue Saint-Jacques



Proposition d'acquisitions de terrains rue Notre-Dame - 8000, rue Notre-Dame, Lachine



CROM – Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
8000, rue Notre-Dame, Lachine (Québec) H8R 1H2
<http://crom-wmrc.ca/>

Crédit photo : Google Maps

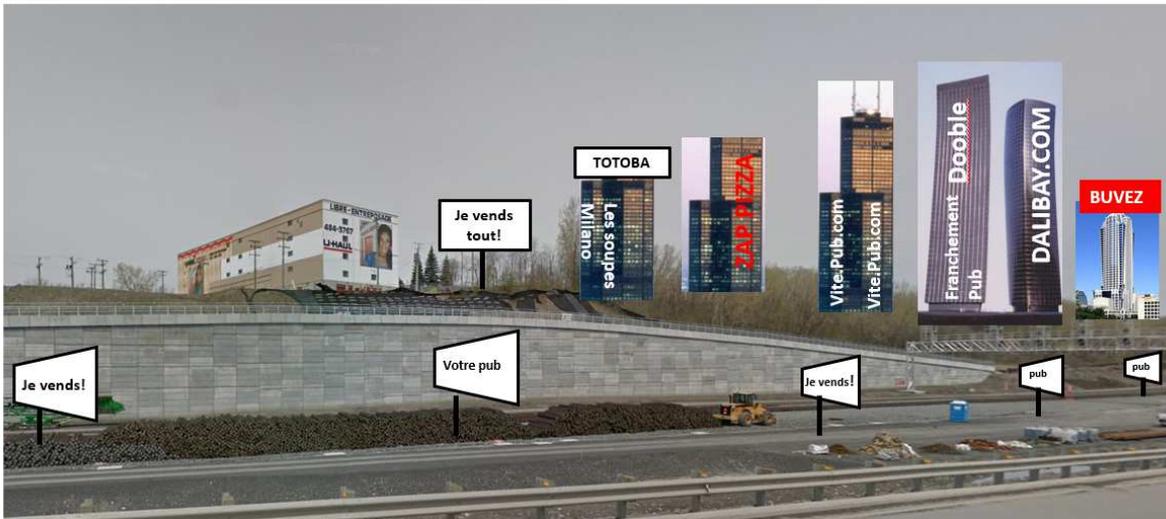
Annexe Respect du paysage

Respect du paysage et publicité à encadrer



Crédit photo: [GoogleMaps](#)

Respect du paysage et publicité à encadrer



Crédit photos: [GoogleMaps](#), [Wikipedia](#)

Annexe Références

Références

Extrait du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération (2014)

Notes

Il a été proposé dans le PMAD que 17% de la superficie du territoire soit protégée.

“À l'échelle du Grand Montréal, la protection des bois et corridors forestiers et des milieux humides est l'une des conditions essentielles au maintien de la biodiversité de la région. De plus, la présence du couvert forestier apporte une contribution significative à l'attractivité du Grand Montréal et à la qualité de vie de ses citoyens.”

<http://pmad.ca/orientations/environnement/objectifs/protoger-17-du-territoire-du-grand-montreal/>

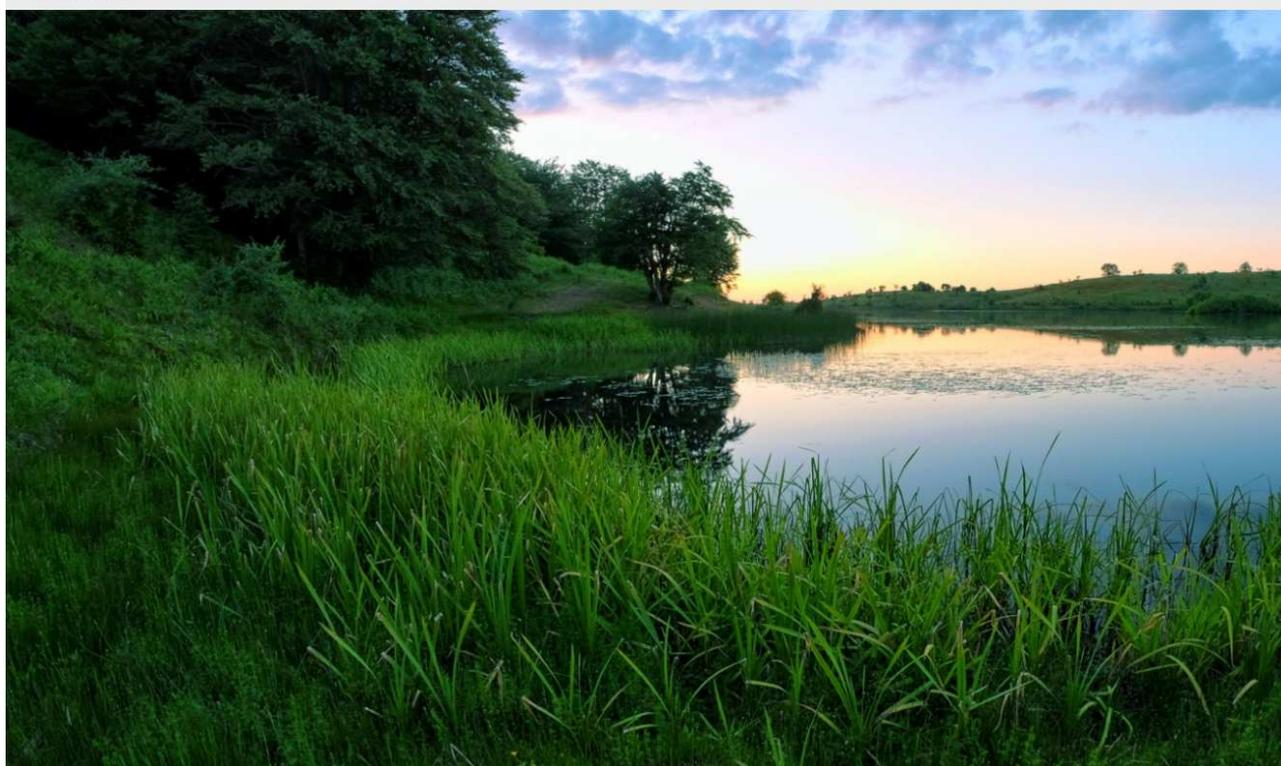


Photo de l'OCPM